



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DOSSIER DE PRESSE

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2007

Présentation par Hervé Morin, ministre de la défense, du plan ministériel d'égalité des chances

L'égalité des chances est une priorité gouvernementale. Elle doit être comprise comme la possibilité donnée à chaque citoyen - quelle que soit sa condition - de valoriser ses mérites afin qu'il puisse progresser dans la société.

Contact presse :
Stéphanie PRUNIER : 06 10 51 74 20
Col Philippe TANGUY : 06 85 32 72 12
Centre de presse DICOd : 01 44 42 54 02

Sommaire

Sommaire	1
Le plan ministériel pour l'égalité des chances	2
Développer le tutorat.....	4
Cadets de la défense	5
Mettre en valeur les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement	6
Améliorer la formation qualifiante.....	7
Défense 2 ^e Chance.....	8
Rendre accessibles les lycées de la défense en les ouvrant à des jeunes de milieux modestes.....	9
Renforcer l'action des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté	10
Améliorer le reclassement des jeunes militaires dans le secteur civil.	11

Le plan ministériel pour l'égalité des chances

Le chantier de l'égalité des chances constitue une priorité gouvernementale qui doit mobiliser l'ensemble des services de l'Etat. Elle vise à permettre à l'ensemble des jeunes, particulièrement ceux issus de milieux modestes, de progresser dans la société. Le ministère de la défense est pleinement engagé dans cette politique interministérielle. Basé sur les valeurs **d'éducation et de promotion** autour de huit actions, ce plan a pour objectif de développer les valeurs de citoyenneté, de mieux faire connaître la communauté de défense, et de rendre plus accessibles les métiers de la défense à tous les publics de jeunes.

Les actions en matière d'**éducation** permettront d'organiser un réseau de jeunes intéressés par le monde militaire, portant témoignage par leur comportement, servant de référence dans leur milieu et participant ainsi au lien armées-nation. L'action "**Cadets de la défense**" vise les jeunes de 14 à 16 ans et doit faciliter localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieux différents, à travers des activités sportives, et de découverte du monde militaire. Une expérimentation sera menée en 2008 avec un objectif de 150 jeunes. Les "**Préparations militaires**" seront constituées des périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense afin de répondre aux besoins d'une armée professionnalisée. Elles auront pour objectif la découverte du métier de militaire. En 2008, il est prévu 10 000 places pour une durée de deux à quatre semaines. Le dispositif "**Défense 2^{ème} chance**" est destiné à des jeunes identifiés en difficulté scolaire pendant les journées d'appel et de préparation à la défense. Sur la base du volontariat, ces jeunes de 18 à 21 ans ont l'opportunité d'obtenir une formation validée par l'éducation nationale afin de les aider à trouver un emploi dans la vie active. L'objectif est de passer de 2400 places actuellement offertes au sein des 22 "centres de la deuxième chance" à 5000 places en 2009. Enfin, les "**Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté**" ont pour rôle de véhiculer auprès des jeunes les notions de citoyenneté et de civisme à travers l'organisation et l'animation d'actions spécifiques et de valoriser l'image de la Défense auprès des jeunes. De 45 actuellement, le nombre de RLJC sera porté à 200 fin 2008.

Participant de **l'éducation** et permettant la **promotion**, le "**Tutorat**" vise à favoriser la mixité sociale dans le recrutement des officiers. Le dispositif comprendra une phase d'information au sein des établissements d'enseignement secondaire sur les métiers exercés par les officiers et leurs parcours de carrière ainsi que les modalités d'accès aux grandes écoles militaires. La phase de tutorat individuel correspond à la constitution de binômes élève-officier / élève-lycéen permettant, à travers des relations personnalisées et de confiance, un véritable parrainage. Il est envisagé la visite de 15 à 20 lycées par an et la création de 5 tutorats individuels par établissement visité, soit environ 150 tutorats en 2008. Par ailleurs, la démarche engagée vise à ouvrir plus largement les "**Lycées de défense**", en y permettant l'accès de jeunes gens méritant issus de milieux modestes, en préservant la qualité du recrutement des officiers, comme le niveau d'excellence des lycées. L'accueil d'élèves au sein de classes relais est envisagé, à titre expérimental, en 2008. Des études sont engagées concernant la création de classes tampon de remise à niveau afin d'intégrer les classes préparatoires des grandes écoles, ainsi que la mise en place de classes de préparation au baccalauréat pour le personnel de la défense, qui constitue une proposition essentielle en termes de promotion sociale.

Relevant du domaine de la promotion, l'action "**Formation qualifiante**" s'appuiera sur l'expérience acquise par le ministère de la défense en matière d'apprentissage pour multiplier les conventions locales avec les collèges et lycées professionnels, afin de développer les possibilités d'accueil en formation qualifiante au sein du ministère. De plus, le ministère de la défense souhaite dynamiser l'usage du « Pacte junior » par un recrutement de 150 adjoints techniques et 30 adjoints administratifs en 2008. Au-delà de ces dispositifs, les offres de stages au profit de jeunes de toutes origines sociales et de tous niveaux seront disponibles sur internet. Au titre de l'égalité des chances, le ministère de la défense recrute déjà de nombreux jeunes militaires ayant quitté le système éducatif sans avoir obtenu de qualification. Les actions de "**reconversion**" mises en œuvre pour leur permettre à l'issue de leur contrat de trouver un emploi dans le secteur civil doivent faire l'objet de nouvelles évolutions.

Développer le tutorat

1 - POPULATION CIBLE

Élèves des classes de lycées proches des écoles militaires.

2 - FINALITES DE L'ACTION

Le tutorat a pour objet de donner la possibilité aux jeunes présentant de réelles capacités scolaires mais qui, compte tenu de leur environnement familial ou social, n'auraient pas pu se présenter aux concours des grandes écoles dans de bonnes conditions, de le faire avec des chances accrues de succès.

3 - MISE EN OEUVRE

Signature de partenariats de proximité entre les grandes écoles militaires et des lycées du ministère de l'Éducation nationale, afin de permettre le suivi individualisé de lycéens motivés par des élèves officiers, selon des modalités à préciser.

Cette préparation est basée sur un accompagnement renforcé des lycéens par des élèves officiers des grandes écoles militaires. Ce tutorat doit permettre aux lycéens de développer la qualité de leur expression orale et écrite, leur confiance en eux et leur connaissance du milieu universitaire et des débouchés professionnels possibles.

Cette action du ministère de la défense se décompose en deux temps :

- 1) Mise en place de partenariats avec des lycées proches des établissements de formation militaire et préparation d'une première forme de tutorat pour l'année scolaire 2008-2009. Cette mise en place se fera avec le soutien et l'expertise de l'équipe de l'ESSEC ayant élaboré le programme « *Une Grande Ecole: Pourquoi pas moi ?* ».
- 2) Objectif d'adhésion au cahier des charges du programme de l'ESSEC, en l'adaptant aux particularités des écoles militaires (« *Une grande école militaire : pourquoi pas moi ?* ») pour la rentrée 2009.

Les acteurs seront les établissements de formation et organismes de recrutement suivants:

- écoles d'ingénieur : école polytechnique, ENSIETA, SUPAERO, ENSICA...
- écoles de formation initiale d'officiers : école spéciale militaire de Saint-Cyr, école de l'air, école navale, école des officiers de la gendarmerie nationale, école militaire du corps technique et administratif ;
- écoles du service de santé.

Une action d'information sur les métiers de la défense sera simultanément organisée afin de faire connaître cette initiative dans les lycées intéressés et de présenter les cursus militaires proposés par la Défense.

Les objectifs pour la première année devraient concerner autour de 150 jeunes.

Cadets de la défense

1 - POPULATION CIBLE

Jeunes de 14 à 16 ans.

2 - FINALITES DE L'ACTION

Ce dispositif vise trois buts :

- 1) faciliter la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieux différents ;
- 2) permettre de répondre à une demande des jeunes qui veulent connaître l'armée avant l'âge de la préparation militaire ;
- 3) Disposer d'un réseau de jeunes portant témoignage par leur comportement et participant ainsi au lien armées-nation.

3 - MISE EN OEUVRE

Ce dispositif positionné en amont des préparations militaires, se concrétisera par une expérimentation menée à la rentrée 2008 sur cinq sites, en accord avec les recteurs d'académie concernés. Ces cinq sites sont : *Saint-Maixent* et *Montpellier* (armée de terre), *Toulon* et *Fort-de-France* (Marine) et *Cambrai* (armée de l'air). Au total, 150 jeunes participeront à ce projet en 2008.

Les jeunes cadets se feront connaître dans leur collège, par une sensibilisation menée en liaison avec les chefs d'établissement, ou directement dans les bureaux d'information et de recrutement des armées. Un grand souci de mixité sociale présidera à la sélection des jeunes.

Ils seront répartis en groupes d'une trentaine de personnes rattachés à une unité d'active et encadrés par des réservistes. Les activités se répartiront en 14 séances, une demi-journée (mercredi ou samedi) tous les quinze jours hors vacances scolaires, pour un volume global de 80 heures annuelles. Des camps d'été de 5 jours complètent ce dispositif.

Visant à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être, le programme a pour base un travail sur les valeurs (affirmation et dépassement de soi, goût du travail,...) qui alternera avec des activités sportives et ludiques axées sur la découverte de la Défense. Ces activités doivent faire découvrir le milieu militaire sans aller jusqu'à l'enseignement d'un métier militaire.

Il a été retenu de s'appuyer sur la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD). Ce portage permet de conjuguer l'intérêt de la formule associative (couverture juridique, souplesse de fonctionnement) avec le fait de pouvoir bénéficier d'un encadrement qualifié et d'installations agréées.

Une convention spécifique doit être signée en application du protocole signé avec le ministère de l'Éducation nationale le 31 janvier 2007.

Mettre en valeur les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement

1 - POPULATION CIBLE

Jeunes de 16 à 30 ans.

2 - FINALITE DE L'ACTION

Les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, accessibles aux jeunes français dès 16 ans, ont été mises en place par la loi n° 2006-449 du 18 avril 2006 afin de mieux répondre aux besoins d'une armée professionnalisée et de renforcer le lien armées-nation.

Afin de promouvoir l'égalité des chances, il s'agit de **développer une action de communication à destination des jeunes issus de milieux modestes**. Ces périodes sont accessibles à tous mais il convient d'aider certains dans leurs démarches.

Véritables séjours en immersion totale, adaptés à l'âge des jeunes concernés, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la Défense nationale comportent des activités physiques et à caractère militaire qui doivent permettre aux jeunes de découvrir les différents aspects de la Défense sans recevoir un enseignement strictement militaire.

3 – MISE EN OEUVRE

L'information sur les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la Défense nationale sera systématiquement diffusée lors des JAPD ainsi que par les centres d'information et de recrutement, les centres d'information des réserves des différentes armées. D'autres acteurs seront des relais pour l'information à destination des jeunes : les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, les éducateurs des centres Défense 2^{ème} chance, les tuteurs mis en place dans le cadre du plan égalité des chances ou les établissements scolaires de façon à améliorer l'accès des jeunes à l'information sur les carrières militaires.

Un volume de 15.000 jeunes par an est visé en 2008 pour une durée moyenne de préparation de 2 à 4 semaines.

La **période militaire d'initiation à la Défense nationale** a pour objet de sensibiliser les jeunes aux missions dévolues aux forces armées et de leur faire découvrir le milieu militaire. Elle comporte de trois à cinq jours d'activité.

La **période militaire de perfectionnement à la Défense nationale** a pour objet de dispenser aux jeunes une formation militaire élémentaire et approfondie. Elle comporte plusieurs cycles de formation répartis sur une durée de 10 à 30 jours dont 5 à 20 jours d'instruction militaire.

Améliorer la formation qualifiante

1 - POPULATIONS CIBLE

Tous les jeunes à partir de 16 ans.

2 - FINALITES DE L'ACTION :

Il est envisagé de développer des actions en direction de jeunes de milieux modestes visant à :

- augmenter les stages d'accueil en formation qualifiante au sein des établissements de la Défense pour les jeunes qui suivent un cursus scolaire ou universitaire, l'obtention de stages qualifiants étant essentiel pour lutter contre la discrimination sociale ;
- garantir l'égal accès aux emplois publics et notamment au recrutement de jeunes sans diplômes.

3 -MISE EN OEUVRE

Pour les **jeunes en cours de scolarité ou dans un cursus universitaire**, il s'agit de :

- dynamiser la formation en alternance : développement de partenariats locaux entre des lycées et des établissements de la Défense pour l'accueil des élèves en stages pratiques ;
- augmenter le nombre de stages indemnisés et de stages pratiques en alternance offerts par le ministère ;
- rationaliser la gestion de l'offre et de la demande de stages (portail « stages » sur le site Internet du ministère de la Défense) ;
- confier aux réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) la mission d'informer les jeunes sur les offres locales de stages « défense » et, le cas échéant, de proposer des candidatures.

Pour les **jeunes sortis de l'enseignement scolaire ou universitaire**, il s'agit d'optimiser le dispositif du parcours d'accès aux carrières des trois fonctions publiques (PACTE JUNIOR) en affirmant une véritable priorité au recrutement sans concours de ces jeunes. 150 adjoints techniques du ministère de la défense et 30 adjoints administratifs devraient être recrutés sur cette base en 2008.

La rénovation du dispositif d'accueil de jeunes passe par la mise en place de partenariats locaux entre des établissements d'enseignement secondaire, des CFA ou des universités et des établissements du ministère de la défense. Ces conventions seraient différenciées selon le type de stage à mettre en place : stages de découverte professionnelle (élèves de 3^{ème}), stages pratiques de validation de diplômes (BEP, BAC Pro, BTS, DUT, Master2).

Défense 2^e Chance

1 - POPULATION CIBLE

L'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe) s'adresse à de jeunes adultes de 18 à 21 ans, en situation d'échec scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi, en risque de marginalisation sociale.

2 - FINALITES DE L'ACTION

Lancé en septembre 2005, l'EPIDe est un dispositif de réinsertion sociale et d'aide à l'accès à l'emploi qui redonne une chance à des jeunes qui ne sont plus en situation d'obtenir un emploi et ne peuvent donc plus s'insérer.

3 – MISE EN ŒUVRE

Le dispositif « Défense - 2^{ème} Chance » s'articule autour de trois principes qui fondent son originalité et sa plus-value :

1) Un cursus pédagogique adapté aux populations concernées,

La combinaison d'une formation comportementale (pour des jeunes parfois complètement désocialisés) et d'une formation professionnelle (BTP, métiers de bouche,...) doit permettre à ces jeunes de prendre un nouveau départ dans la vie. Ces deux périodes durent six mois chacune.

2) Un statut fondé sur le volontariat

Les jeunes concernés sont recrutés sur la base d'un contrat de droit public de six mois, renouvelable au maximum trois fois. C'est un statut spécifique qui n'est pas un contrat de travail et ne confère pas le statut militaire. Les volontaires reçoivent une allocation mensuelle de 300 € versée directement pour moitié, pour moitié capitalisée et versée en fin de contrat.

3) Un encadrement assuré majoritairement par d'anciens militaires

L'encadrement par d'anciens militaires assure la vie en internat et le respect d'une discipline exigeante. Le profil des jeunes accueillis dans les centres justifie un fort taux d'encadrement.

Les capacités, en cours de déploiement, offrent actuellement 2.400 places au sein de 22 « centres défense 2^{ème} chance » répartis sur tout le territoire national. L'objectif qualitatif se concentre sur l'essentiel : le taux de réinsertion (au moins 60% des jeunes qui finissent le cursus doivent obtenir un contrat ou une formation professionnelle). L'objectif quantitatif est fixé à un potentiel de 5.000 places.

Rendre accessibles les lycées de la défense en les ouvrant à des jeunes de milieux modestes

Les six lycées de la défense apparaissent comme des structures pouvant participer efficacement au plan d'action ministériel. Ces lycées ont une double vocation : participer, par le biais des classes préparatoires, au recrutement des officiers dans les grandes écoles militaires ; offrir aux enfants de familles de militaires, d'agents du ministère de la défense et de fonctionnaires titulaires de la fonction publique, la possibilité d'y suivre leur scolarité.

1 - POPULATION CIBLE

Jeunes issus de milieux modestes, en voie de marginalisation, ou militaires ou civils de la défense, non titulaires du baccalauréat.

2 - FINALITES DE L'ACTION

Ouvrir plus largement ces lycées en y permettant l'accès de jeunes gens méritant issus de milieux modestes :

- en préservant la qualité du recrutement des officiers, comme le niveau d'excellence des lycées de la défense ;
- en excluant toute forme de discrimination positive (cf. il n'est pas envisagé de mettre sur pied un examen spécifique d'entrée en classes préparatoires ou de concours particulier d'entrée dans les grandes écoles militaires) ;
- de sortir de leur contexte certaines classes scolaires ;
- de mettre à disposition des installations techniques.

3 – MISE EN ŒUVRE

L'action du ministère de la défense consistera pour la rentrée 2008 à :

- élargir les modalités d'accès des lycées de la Défense pour permettre à certains **jeunes issus de milieux modestes** de les intégrer (concerne 10 % des places) ;
- accueillir au titre d'expérimentation, des **classes relais** avec leur propre encadrement dans les lycées militaires afin d'insérer les jeunes dans un processus de socialisation ;
- créer des **classes tampon** pour faire acquérir le niveau nécessaire à l'intégration des classes préparatoires aux grandes écoles ;
- créer des **classes de préparation au baccalauréat** pour permettre au personnel civil et militaire de la Défense de passer le bac et de bénéficier de la promotion interne.

Renforcer l'action des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) sont des bénévoles de la réserve citoyenne, qui dans leur vie professionnelle ou associative, agissent déjà en direction de la jeunesse. Ils fondent leur engagement sur l'intérêt de développer le sentiment de citoyenneté dans leurs quartiers d'origine et d'y impulser une dynamique utile aux jeunes et au pays.

1 – POPULATION CIBLE

Âge des réservistes ciblés : 18 - 60 ans

2 - FINALITES DE L'ACTION

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ont pour rôle de :

- développer le lien armée-nation ;
- promouvoir la mixité sociale au sein des forces armées par l'introduction en douceur du monde militaire dans les quartiers défavorisés ;
- aider au recrutement au sein des armées.

Leurs actions menées en direction des jeunes sont diversifiées :

- organisation de forums métiers en collaboration avec les autorités militaires locales ;
- réalisation de travaux pédagogiques autour des thèmes de la citoyenneté et du civisme ;
- organisation de manifestations sportives mettant en avant le respect des règles et des autres et permettant des échanges entre les jeunes et les militaires ;
- organisation de débats sur les thèmes de la citoyenneté, de la discrimination.

3 – MISE EN OEUVRE :

Afin de développer l'action des RLJC, un échelon central de pilotage va être désigné en vue de coordonner l'action des RLJC sur le terrain et de leur apporter un soutien logistique adapté. Il sera assisté d'échelons locaux de coordination.

De nouvelles missions leur seront confiés, en soutien notamment de la réalisation du plan égalité des chances du ministère.

Actuellement 45 RLJC ont été agréés. 60 bénévoles ont déposé un dossier d'agrément. Il apparaît donc possible de porter le nombre de RLJC à 200 pour la fin 2008, en tenant compte de l'obligation de diversification géographique.

Améliorer le reclassement des jeunes militaires dans le secteur civil.

1 - POPULATION CIBLE

Militaires de 24 à 35 ans

2 - FINALITES DE L'ACTION

Le ministère de la défense recrute chaque année de nombreux jeunes ayant quitté le système scolaire sans qualification. Ces jeunes, à l'issue de leur séjour au sein de l'institution militaire, éprouvent souvent de grandes difficultés à retrouver un emploi dans le secteur civil. Il est donc juste d'accompagner ces personnels au moment de leur départ des forces armées.

3 – MISE EN ŒUVRE

Cinq axes principaux sont retenus

1. Etablir des conventions avec des grandes entreprises en vue de l'accueil programmé d'anciens militaires

L'objectif est de développer les conventions avec les grandes entreprises comme les PME.

2. Développer l'enregistrement de certifications professionnelles au RNCP

Actuellement 154 titres actifs sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Afin de valoriser l'expérience acquise dans les armées, un effort sera mené en vue d'accroître le nombre de certifications professionnelles enregistrées au RNCP délivrés par les organismes certificateurs du ministère de la défense

3. Encourager la validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE constitue une voie d'accès au diplôme au même titre que la formation initiale, l'apprentissage et la formation continue. Un plan d'actions spécifiques sera lancé afin notamment de mettre en place un réseau régional d'information et de conseil et de disposer de crédits de formation permettant la prise en charge financière de cette démarche.

4. Rénover et simplifier l'accès aux emplois publics

Une adaptation du dispositif des emplois réservés, la concertation avec les ministères d'accueil et l'amplification du dispositif PACTE dans les trois fonctions publiques doit permettre de fluidifier les passages de la fonction militaire vers la fonction publique civile.

5. Ouvrir l'accès des dispositifs d'orientation aux militaires les plus jeunes

Des sessions d'orientation des jeunes militaires (SOJM) ont été mises en œuvre au cours de l'année 2006, permettant aux jeunes militaires quittant l'institution de définir leur projet professionnel avec l'aide des techniciens de l'AFPA. Elles seront pérennisées et étendues en fonction des résultats obtenus au cours de l'année 2007.